

## FACTURE ÉLECTRONIQUE

# PRÉPAREZ VOTRE ACTIVITÉ D'ARTISAN



### LES DATES À RETENIR

- 01 SEPTEMBRE 2026** Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'État.
- 01 SEPTEMBRE 2027** Vous **émettez** toutes vos factures vers des professionnels au format électronique et transmettez les données de facturation vers des particuliers à l'administration *via* votre plateforme



### VOTRE SITUATION



### Qu'est-ce qui change pour mon activité d'artisan ?

- **Clients entreprises :**  
Vous devrez leur envoyer des factures électroniques *via* une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)
- **Clients particuliers :**  
Vos ventes devront être déclarées à l'administration *via* votre plateforme
- **Prestations de services :**  
Vous devrez aussi déclarer l'encaissement de vos factures (paiement reçu)



### CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

#### ÉTAPE 1

##### Vérifiez votre système de facturation

- Vérifiez que votre logiciel pourra créer des factures conformes
- Sinon, contactez votre fournisseur de logiciel de facturation
- Demandez la mise à jour « facturation électronique »
- Si vous avez un expert-comptable, n'hésitez pas à lui en parler

#### ÉTAPE 2

##### Choisissez votre plateforme PA

- Si vous avez un expert-comptable, demandez-lui conseil, c'est votre partenaire de confiance
- Privilégiez celles recommandées pour votre secteur
- Choisissez une plateforme qui gère tous vos types de clients
- Comparez 3 offres (prix, simplicité, assistance)

#### ÉTAPE 3

##### Formez votre équipe

- Prévoyez 2 h de formation par personne utilisatrice ou par système de facturation
- Créez un mémo simple pour vos employés
- Testez avec des factures d'essai

#### ÉTAPE 4

##### Testez votre système avant l'été 2026

- Uniformisez vos process pour tous les clients
- Préparez une information pour vos clients
- Choisissez votre mode de paiement de TVA pour les prestations de services avec votre expert-comptable



## FACTURE ÉLECTRONIQUE



### POINTS D'ATTENTION

- **Acompte reçu ?**

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

- **Client entreprise qui paie avec sa carte personnelle ?**

La facture part directement à l'entreprise *via* les plateformes, le client aura un reçu de paiement

- **Prestations de services ?**

Pensez à déclarer chaque encaissement sur votre plateforme

- **Plusieurs logiciels ?**

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme



### CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

#### AVANT

- Facture papier ou PDF par email
- Classement manuel
- Risque d'erreurs de TVA
- Temps perdu en administratif
- Envoi manuel à votre expert-comptable

#### APRÈS

- Facture envoyée automatiquement vers le client
- Suivi en temps réel (envoyée, reçue, payée)
- Calcul automatique de la TVA
- Transmission directe à votre expert-comptable
- Plus de temps pour votre métier

## BESOIN D'AIDE ?

Votre expert-comptable peut vous accompagner pour :

✓ Choisir la meilleure solution pour votre activité

✓ Former votre équipe

✓ S'assurer que tout est prêt à temps

**Contactez votre expert-comptable sans tarder !**